

# Agent à domicile

L'agent intervient au domicile en autonomie pour assurer des activités domestiques simples pour un meilleur confort de vie des personnes, ou pour réaliser des actes qu'elles ne sont plus en mesure de faire seule.

Il réalise et aide à l'accomplissement des activités d'entretien du domicile (ménage, repassage, préparation des repas) essentiellement auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci.

## Compétences requises :

- Savoir s'organiser
- Savoir prioriser et organiser son travail
- Savoir travailler en autonomie
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Avoir des capacités d'adaptation rapide

## Conditions d'accès :

Il n'y a pas de qualifications spécifiques exigées pour devenir agent à domicile. Il faut avoir suivi la scolarité obligatoire et avoir une expérience personnelle de la vie quotidienne (entretien de la maison).